

TP CARROSSIER RÉPARATEUR FPA HSE

NIVEAU 3

DURÉE :
455 HEURES (G5J)

CAPACITÉ D'ACCUEIL :
JUSQU'À 8 APPRENANTS

FORMATION :
MIXTE

PARCOURS :
CERTIFIANT

PRIX SELON FINANCEMENT :
4900€ HT
5880€ TTC

DÉLAI D'ACCÈS :
ENTRÉE EN FORMATION SOUS 2 À 8 SEMAINES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, SOUS RÉSERVE DES PLACES DISPONIBLES.

TAUX DE SATISFACTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER :
NON DISPONIBLE

TAUX D'INTERRUPTION :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RÉUSSITE PARTIELLE :
NON DISPONIBLE

TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI :
NON DISPONIBLE

VALEUR AJOUTÉE :
NON DISPONIBLE

TAUX DE RUPTURE CONTRAT APPRENTISSAGE :
NON DISPONIBLE

TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES :
NON DISPONIBLE

Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.*

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Le carrossier réparateur est un ouvrier qualifié exerçant un métier de service, principalement dans les entreprises du secteur du commerce et de la réparation automobile.
- Son travail consiste à redonner les formes d'origine aux véhicules légers, ou utilitaires légers, accidentés.

Prérequis :

Aucun prérequis de diplôme n'est exigé : le titre professionnel Carrossier réparateur est accessible à toute personne motivée par les métiers de la carrosserie.

Savoir lire, écrire et compter.

L'adéquation du projet est vérifiée lors de l'entretien préalable et du test de positionnement.

Financements :

En contrat d'apprentissage : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge fixé par la branche. Reste à charge nul pour l'alternant. Action exonérée de TVA : tarif 4 900 €, net de taxe.

En contrat de professionnalisation : Formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise. Reste à charge nul pour l'alternant. Action soumise à la TVA au taux de 20 % : tarif 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC.

Hors alternance : Tarif 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC, TVA au taux de 20 %.

Financements mobilisables selon votre situation : CPF, projet de transition professionnelle (Transitions Pro), France Travail, Région, plan de développement des compétences, AGEFICE pour les travailleurs non salariés, autofinancement.

Tarif préférentiel pour les adhérents FNA Alsace-Lorraine : nous consulter.

Modalité d'accès :

Après une demande d'information, un entretien préalable et des tests de positionnement permettant de vérifier les acquis en français et en bureautique sont réalisés afin de valider les prérequis. L'entrée en formation est ensuite formalisée par la signature d'une convention ou d'un contrat, puis une convocation est adressée au participant.

Contacts :

Pôle Direction : le bureau de l'association FPA-HSE France, dont le président

est élu pour un mandat de 3 ans. Président en exercice : Frédéric DUREUX

Pôle Administratif : Responsable - BONNET Margot

Nous contacter :

Processus de préinscription par mail :

info@fpa-hse.fr

Ou via notre site internet :

<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>

Ou par téléphone :

03.29.27.31.07

Pour qui :

- Salarié en formation continue
- Demandeur d'emploi
- Tout public
- Toute personne en situation de handicap

Pôle Comptabilité : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Qualité : Responsable - DUREUX Sarah

Pôle Pédagogique : Responsable - DUREUX Louisa

Pôle Communication : Responsable - SABATIER Margaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1

RÉALISER LES INTERVENTIONS DE CARROSSERIE SUR ÉLÉMENTS/ÉQUIPEMENTS/ACCESSOIRES AMOVIBLES ET SUR VITRAGES DES VÉHICULES LÉGERS

2

RÉALISER LES INTERVENTIONS DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT SUR ÉLÉMENTS NON STRUCTURELS DES VÉHICULES LÉGERS

3

PRÉPARER ET PRÉSENTER LE TITRE PROFESSIONNEL DE CARROSSIER RÉPARATEUR (NIVEAU 3)

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

Formation mixte : 98 heures en présentiel et 357 heures en distanciel synchrone, sur un total de 455 heures en centre. Rythme d'alternance : 1 journée par semaine en formation, 4 jours en entreprise. Le distanciel couvre les apports théoriques, l'entreprise le geste professionnel.

Moyens — Salle dédiée équipée d'ordinateurs personnels sur nos sites. Les enseignements pratiques se déroulent sur notre plateau technique du 98 rue de la Plaine des Bouchers à Strasbourg, accès de plain-pied, équipé du matériel réglementaire : poste de travail sur véhicule avec moyen de levage, banc de redressage et de mesure, poste de soudure et matériel de découpe, outillage de débosselage et de planage, matériel de redressage par inertie et tire-clous, matériel de réparation des plastiques, poste de dépose et repose des vitrages, zone de réparation et de ponçage avec aspiration, matériel de masticage et de finition, servantes avec outillage, véhicules et éléments de carrosserie support, documentation technique et méthodes de réparation constructeurs par poste de travail, équipements de protection individuelle. Le plateau est organisé sur le modèle du plateau technique de référence du titre, consultable sur la fiche RNCP41532 : francecompetences.fr/recherche/rncp/41532.

L'inventaire détaillé des équipements est disponible sur demande. Classe virtuelle sur Infomaniak, accessible par navigateur et application. Supports projetés et déposés sur Digiforma.

RNCP41532 - 56T25406



MODALITÉS DE CERTIFICATION : **

Résultats attendus à l'issue de la formation :

Obtention du Titre professionnel Carrossier réparateur (niveau 3), délivré au nom du ministre chargé de l'emploi, régi par l'arrêté du 30 septembre 2025, enregistré au RNCP sous le n° 41532 jusqu'au 3 octobre 2030. Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Lieu d'examen :

Les sessions sont organisées par le centre d'examen AFPA de Strasbourg, 2 rue des Corps-de-Garde, 67482 Strasbourg, 03 88 31 80 02. Le centre est situé à environ 2 km de nos sites strasbourgeois et à 130 km d'Allarmont, soit 1 h 45 de route. Accès en tramway : ligne C, arrêt Kibitzenau, ou lignes A, D et E, arrêt Polygone à 150 m. L'examen se déroule en présentiel ; le déplacement est à prévoir par le candidat. FPA-HSE France accompagne le candidat dans la constitution de son dossier professionnel et son inscription à la session.

Modalité d'obtention :

Mise en situation professionnelle : 13 h 00 min La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant pendant les 10 premières heures, puis en présence du jury pendant les 3 dernières heures. Elle comporte 4 parties indépendantes :

- Un redressage (durée : 1 h 15 min), qui consiste à effectuer le débosselage/planage d'une déformation en plein panneau de carrosserie, comportant un raidisseur déformé (arête, nervure ou bord) ;
- un redressage par inertie, suivi d'un masticage en plein panneau comportant un raidisseur (durée : 2 h), qui consiste à effectuer le redressage au tire-clous, la préparation, l'application puis le dressage d'un mastic, permettant la mise en œuvre des opérations suivantes de préparation peinture ;
- une réparation sur un accessoire en plastique déchiré sur environ 10 cm, qui sera présenté prêt à recevoir les apprêts (durée : 1 h)
- un remplacement partiel d'élément soudé (durée : 8 h 45 min), conformément aux indications du jury (zones de coupe, finitions des soudures) et aux méthodes de réparation du constructeur ; les éléments adjacents sont remis en place et réglés après le remplacement.

Entretien technique : 00 h 10 min L'entretien technique se déroule individuellement, en présence du jury, après le questionnaire professionnel, et après la mise en situation professionnelle. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle. Questionnaire professionnel : 00 h 40 min L'épreuve débute par le questionnaire professionnel, en présence d'un surveillant. Il a pour but de vérifier les connaissances associées aux compétences citées. Entretien final : 00 h 20 min Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 14 h 10 min

Le titre est composé de 2 blocs de compétences (CCP), qui peuvent être obtenus en intégralité ou de façon indépendante.

Correspondances avec d'autres certifications :

Les titulaires des certificats de compétences professionnelles du titre professionnel de carrossier réparateur révisé par l'arrêté du 17 juin 2019 peuvent en demander la délivrance par correspondance auprès du représentant territorial du ministère chargé de l'emploi. Mention relevée le 11 septembre 2026.

Type d'emplois accessibles :

Principalement "carrossier réparateur" ou "carrossier automobile" ou encore "tôlier carrossier".

CONTENU DE LA FORMATION :

Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages des véhicules légers

- Déposer, reposer, régler les éléments/équipements/accessoires de carrosserie
- Remplacer, réparer les vitrages des véhicules légers
- Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs

En complément du programme de formation

- Accompagnement à la constitution du dossier professionnel : 14 heures
- Préparation à l'épreuve de certification (mises en situation blanches, entretien technique) : 14 heures Ces heures sont incluses dans le volume total de 455 heures

Réaliser les interventions de réparation et de remplacement sur éléments non structurels des véhicules légers

- Redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers
- Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie
- Remettre en ligne les éléments accidentés non structurels des véhicules légers
- Remplacer les éléments inamovibles des véhicules légers

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS : ***

- Émargement par demi-journée (présentiel) et relevés de connexion (distanciel)
- Bilans de la période en entreprise, en lien avec le maître d'apprentissage
- Certificat de réalisation de l'action de formation

ÉVALUATION DES ACQUIS

- En cours de formation : QCM, exercices d'application, mises en situation
- Évaluations blanches de fin de bloc (CCP1, CCP2)
- Certification finale : délibération du jury sur la base du dossier professionnel, de la mise en situation et de l'entretien final

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

- Enquête à chaud en fin de formation et à froid à 6 mois
- Recueil des appréciations des entreprises et des maîtres d'apprentissage à l'occasion des bilans de période, et par questionnaire annuel.
- Le cas échéant, recueil des appréciations des financeurs.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES APPRENANTS

- Questionnaire portant sur les contenus et les enseignements, distinct de l'enquête de satisfaction, administré à l'issue de chaque bloc : pertinence des contenus au regard du métier, progression pédagogique, qualité des supports, clarté des enseignements, articulation centre / entreprise.
- Résultats analysés en réunion pédagogique et donnant lieu, le cas échéant, à des ajustements tracés dans le compte rendu
- L'efficacité du dispositif est appréciée une fois par an en revue de direction, au regard du taux de réponse aux questionnaires, de la part des retours ayant donné lieu à un ajustement, et de l'évolution des appréciations sur les points précédemment corrigés.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Formateurs en carrosserie : LAAS Maternelle, carrossier peintre depuis 42 ans, spécialiste de la réparation-collision et de la mise en peinture des véhicules légers ; LAAS Maurice, mécanicien automobile depuis plus de 40 ans, titulaire du Brevet des Compagnons Mécanicien Automobile. ☎ 03.88.84.13.58.

Une équipe pédagogique à l'écoute des apprenants, assure :

- Un accompagnement personnalisé pour lever les freins et permettre le bien être en formation;
- Des conseils et une orientation de l'apprenant selon ses problématiques;
- Un tutorat individualisé pour favoriser la réussite de tous;
- Des rencontres régulières avec des intervenants professionnels (entretiens, tables-rondes, visites d'entreprises, stages) rendent possible l'échange de pratiques;
- Une coopération entre les partenaires professionnels, les acteurs territoriaux et les entreprises du secteur favorise l'accès à la formation et à l'emploi;
- Une prise en compte des retours stagiaires pendant et après la formation contribue à l'évolution du centre de formation.

ACCESSIBILITÉ :

- Accessibilité des locaux — Nos trois sites font l'objet d'un diagnostic d'accessibilité : 12 route du Donon 88110 Allarmont, accès de plain-pied ; 76 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès à l'étage par ascenseur ; 98 rue de la Plaine des Bouchers 67100 Strasbourg, accès de plain-pied. Certaines installations peuvent nécessiter des adaptations selon la nature du handicap.
- Accessibilité des formations à distance — Supports en formats numériques accessibles, vidéos sous-titrées sur demande, plateforme compatible lecteur d'écran et sous-titrage automatique.
- Référent handicap — DUREUX Frédéric, joignable par téléphone 06.18.30.36.01 ou par mail : president@fpa-hse.fr. Étude de chaque situation individuelle et proposition d'aménagements, en lien si nécessaire avec l'Agefiph et le référent handicap de l'OPCO.

PRÉVENTION DES VIOLENCES, DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS :

FPA-HSE met en œuvre une procédure de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations, applicable en centre comme en entreprise d'accueil.

- Information — Chaque apprenant est informé du dispositif à l'entrée en formation et en reçoit un exemplaire avec son livret d'accueil.
- Signalement — Tout fait peut être signalé indifféremment à l'une ou l'autre des personnes désignées : DUREUX Louisa, référente violences, harcèlement et discriminations — 06.66.85.03.37 — signalement@fpa-hse.fr DUREUX Frédéric, référent suppléant — 06.18.30.36.01 — president@fpa-hse.fr

Le signalant choisit librement son interlocuteur. Lorsque la personne saisie est elle-même mise en cause, empêchée, ou intervient auprès du signalant à un autre titre, le dossier est confié à l'autre référent. Le signalement peut également être adressé par écrit à la direction. Vous pouvez par ailleurs saisir directement l'inspection du travail, le 3919 ou le Défenseur des droits.

- Traitement — Accusé de réception sous 2 jours ouvrés, entretien sous 5 jours ouvrés, mesures conservatoires immédiates si nécessaire. Procédure complète disponible sur simple demande
- Médiation et information de l'apprenti — Les coordonnées du médiateur de l'apprentissage, les droits et devoirs de l'apprenti et les modalités d'information renforcée des apprentis mineurs figurent au livret d'accueil, remis et commenté à l'entrée en formation.

**Base de calcul retenue — Les taux sont calculés sur le nombre d'apprenants inscrits à la formation, et non sur les seuls candidats présentés à l'examen. Un apprenant ayant interrompu son parcours ou n'ayant pas été présenté à la session reste comptabilisé au dénominateur. Indicateurs publiés : taux de satisfaction, taux de réussite globale, taux de réussite partielle, taux d'interruption, taux de rupture de contrat d'apprentissage, taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé à 6 mois, taux de poursuite d'études, valeur ajoutée. Chaque taux est accompagné de son effectif, de sa période de référence et de son taux de réponse le cas échéant. Formation ouverte en 2026. Aucune session n'a encore débuté et aucun apprenant n'est inscrit à ce jour. Les indicateurs seront publiés dès la première session close.

** Recours — Le résultat d'une évaluation réalisée par le centre, ou la décision de ne pas présenter un candidat à la session d'examen, peut être contesté par écrit dans les 15 jours suivant sa notification, auprès de DUREUX Sarah, responsable qualité, sarah.dureux@fpa-hse.fr, 06.64.88.20.97. La demande est instruite par une personne n'ayant pas conduit l'évaluation contestée ; la décision motivée est notifiée sous 15 jours ouvrés. Le jury du titre professionnel, habilité par le représentant territorial du ministère chargé de l'emploi, est seul compétent pour délivrer le titre : FPA-HSE France ne peut ni modifier ni réviser sa décision. Toute irrégularité affectant l'organisation ou le déroulement d'une session d'examen est signalée au responsable de l'unité départementale — DDETS du Bas-Rhin, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal-Juin, CS 50016, 67084 Strasbourg Cedex —, qui peut prononcer l'annulation de la session ; un refus peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'emploi (arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen).

** Réclamations — Toute réclamation peut être adressée à reclamation@fpa-hse.fr ou par courrier au siège. FPA-HSE France en accuse réception sous 5 jours ouvrés, apporte une réponse écrite motivée sous 15 jours ouvrés et tient le réclamant informé des actions mises en œuvre.

FPA-HSE France, association déclarée, SIREN 810009340, siège social : 12 route du Donon, 88110 Allarmont. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41880130288 auprès du préfet de région Grand Est ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification qualité a été délivrée par l'ICPF, N° de certificat B05080 au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, actions de formation par apprentissage, actions permettant de valider les acquis de l'expérience, bilans de compétences.



12 route du Donon
88110 ALLARMONT
03.29.27.31.07

76 et 98 rue de la Plaine des Bouchers
67100 STRASBOURG
03.88.84.13.58

Document créé le 16/07/2026

Dernière mise à jour le 31/08/2026

Version du programme : 3

RNCP41532 - 56T25406